

Information sur la 1^{ère} consolidation d'emprunt 2002

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 12/09/02	favorable	séance du 04/10/02	favorable

Le budget primitif 2002, complété par le budget supplémentaire 2002, font apparaître un recours à l'emprunt prévisionnel de :

- 5 705 551,84 euros sur le budget principal.
- 3 242 973,16 euros sur le budget annexe Transports.

Pour mémoire, il est rappelé qu'afin de respecter l'unité et la lisibilité du budget annexe Transport, le financement par emprunt de ses investissements était bien identifié dans les inscriptions et les écritures du budget annexe. La subvention d'équilibre est utilisée pour assurer le financement de la section de fonctionnement, en complément des ressources propres de fonctionnement.

Jusqu'à aujourd'hui, le calcul du montant définitif du recours à l'emprunt et donc la consolidation d'un contrat se réalisent au regard des réalisations effectives en toute fin d'exercice.

Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est titulaire d'un contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne de Franche Comté, en date du 2 août 2000 et mobilisable en plusieurs fois pendant 2 ans jusqu'à fin juillet 2002. Le solde de ce contrat à fin mai 2002 était de 1 067 143,12 euros ou 7 millions de francs encore à mobiliser.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a utilisé jusqu'à son maximum sa ligne de trésorerie d'un montant de 30 millions de francs (4,5 millions d'euros) afin d'honorer ses échéances (notamment la dotation de solidarité communautaire et la dotation d'initiative économique). Cette mobilisation s'est avérée nécessaire car l'Etat, s'il verse mensuellement le produit fiscal et la DGF, n'a versé la valeur de 6 mois de compensation sur la suppression part salaires qu'au début juillet 2002.

Ainsi, afin de compléter son financement de trésorerie et pour solder un contrat qui arrivait à échéance, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a procédé à un tirage de 1 067 143,12 euros et l'a aussitôt consolidé sur le budget annexe transport.

Les caractéristiques du contrat (contrat n°20020049 - avenant de consolidation partielle n°2 du crédit d'investissement n°20000076) sont :

- montant : 1 067 143,12 euros
- durée : 15 ans à compter du 25 juin 2002.

- amortissement progressif - 1^{ère} option : échéance trimestrielle.
- marge sur EURIBOR 3,6,12 mois : + 0,13%
- marge sur T4M, TAG 3,6 et TAM : + 0,17%
- calcul sur 360 jours par an
- commission : néant.
- option de taux à chaque échéance, avec un préavis de 10 jours ouvrés.
- remboursement anticipé : préavis de 2 mois

Le Conseil de Communauté prend connaissance des caractéristiques du 1^{er} emprunt 2002 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président